



Connaitre mes droits avec en proces penal

Par **cupcake57000**, le **05/02/2014** à **17:27**

Bonjour / bonsoir :

Je suis actuellement en procédure de divorce , le juge m'a permis moi et mon mari de résider séparément .

J'ai déposer une plainte en pénal pour viols et violence contre mon époux , sachant que l'ordonnance de non-conciliation a été rendu , celui ci vit avec une autre femme (ils se sont mit ensemble avant cette ordonnance)Avais et A-t-il le droit ?

J'aimerais savoir si moi de mon côté j aurais le droit de faire de même sachant que je suis a 17 mois plus tard de cette ordonnance .

Merci de votre aide .